



CR. PRES. 24PPV13 8-41

Le leader du gouvernement

Québec, le 24 avril 2013

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
1er étage, Bureau 1.30
Québec (Québec)
G1A1A4

Objet : Question de directive

Monsieur le Président,

Le 21 novembre 2012, la Présidence rendait une décision portant sur la recevabilité de la motion proposant que l'Assemblée nationale mandate la Commission des transports et de l'environnement afin de faire la lumière sur les interventions du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs auprès du BAPE.

L'essentiel de votre décision reposait sur le fait que « l'Assemblée peut donner le mandat à une commission d'entendre un ministre sur un sujet particulier et que cela est conforme aux pouvoirs qu'elle détient. ». La Présidence énumérait une série de précédents où les commissions parlementaires ont convoqué un ministre.

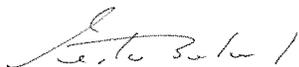
Comme vous le savez, le député de Sainte-Marie St-Jacques a démissionné le 29 novembre 2012.

La semaine dernière, les membres de la commission ont adopté sur division une motion l'obligeant à se présenter en commission aujourd'hui.

...2

Je vous adresse donc ce matin une question de directive.

J'aimerais qu'après la période de questions aujourd'hui, la Présidence puisse informer les parlementaires de la procédure à suivre concernant la convocation possible en commission de tout député ayant eu des fonctions ministérielles.



Stéphane Bédard

c.c. : Monsieur Michel Bonsaint, Secrétaire général
Madame Ariane Mignolet, Directrice générale des affaires juridiques et parlementaires